



Obligation de prendre Assurances scolaire de l'école

Par **vanessav**, le **11/09/2014 à 14:28**

Bonjour,
L'école m'oblige à prendre l'assurance scolaire de l'école pour mon fils alors que je leur est envoyé une attestation de mon assurance habitation qui le couvre. On t'il le droit ne nous obliger à cotiser à leur assurance alors que nous sommes déjà couvert ?
Bien cordialement

Par **Lag0**, le **11/09/2014 à 16:10**

Bonjour,
Normalement non si votre assurance présente les mêmes garanties que celle de l'école (en responsabilité civile et individuelle accident).

Par **vanessav**, le **11/09/2014 à 17:53**

Merci beaucoup pour votre réponse, l'école m'oblige à la prendre quand même et si je pouvais m'appuyer sur un texte de lois ça m'aiderait

Par **moisse**, le **11/09/2014 à 19:02**

Bonjour,
C'est le contraire, l'école doit vous indiquer le fondement de l'obligation de souscrire

à cette assurance, certainement une assurance de parents d'élèves.rnAttention tout de même aux garanties lesquelles ne sont pas identiques, entre une assurance MRH et une assurance scolaire, principalement au niveau de l'élève lorsqu'il est victime de son fait.

Par **vanessav**, le **11/09/2014** à **21:08**

Merci beaucoup moisse.